

**Province du Hainaut
Arrondissement de Ath**



Commune de Silly

AVIS D'URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Monsieur David BOUVRY demeurant Rue Centrale(M.E) 29 à 7822 ATH et Madame Audrey MANCHE demeurant Rue Centrale(M.E) 29 à 7822 ATH.**

Le terrain concerné est situé **Rue du Bois, 30 à 7830 Bassilly et cadastré division 3, section C n°383X.**

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes :

Ecarts aux prescriptions d'urbanisation :

- **Zonage et expression architecturale ; baies à dominance verticale**
- **Matériaux de construction ; parement de briques (teinte)**

Le dossier peut être consulté du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : stephanie.degand@silly.be, dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1^{er} étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/05/2020 au 09/06/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : stephanie.degand@silly.be